

MARDI 18 NOVEMBRE 2014

Franck Montaugé demande le renforcement des moyens de l'éducation dans le Gers

Le projet de carte scolaire envisagé par l'Education nationale exclut les écoles du Gers des nouveaux dispositifs d'éducation prioritaire.

« La réflexion que l'Education nationale veut engager sur l'évolution de la carte scolaire du Gers doit être basée sur l'intérêt de l'enfant et non sur des ratios strictement comptables qui ne tiendraient pas compte de la ruralité » estime le sénateur-maire Franck Montaugé.

« Cette réflexion doit également tenir compte de la volonté des élus locaux qui, souvent et depuis longtemps, ont beaucoup investi dans leurs écoles et mis en œuvre de manière exemplaire dans le Gers la réforme des rythmes scolaires. »

Franck Montaugé déplore aussi la décision de l'Education nationale de ne pas inclure les écoles du Gers du « Réseau de réussite scolaire » (RRS) dans les nouveaux dispositifs d'éducation prioritaire REP et REP+. Plusieurs écoles du département du Gers sont concernées par cette mesure, à Cazaubon et à Auch.

« Alors que la communauté d'agglomération du Grand Auch s'apprête à signer un contrat de ville avec l'Etat, il est inconcevable que les écoles du quartier du Garros ne soient pas prises en compte dans la refonte par l'Etat de l'éducation prioritaire et que, de surcroît, leurs moyens aient été diminués », ajoute Franck Montaugé qui demande notamment la restitution des journées de décharge des directeurs des écoles Marianne et Jean-Rostand 2 supprimées à la rentrée 2014.

« Je demande également la restitution des 3 postes supprimés dans le Gers à la rentrée dont le poste supprimé de l'école Saint-Exupéry qui, bien que ne faisant pas partie du dispositif d'éducation prioritaire, accueille les enfants des familles de gens du voyage résidant sur l'aire du Tuco. »